

Très urgent
Sérial Gahamany

1. Faire chercher les informations les plus complètes sur cette affaire.
2. A la lumière de ces informations, ^{me} faire une note et me donner vos avis notamment sur la pertinence de la position du SCR


73/11/82



CONFIDENTIEL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION GENERALE S.C.R.
SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Objet: Concerne situation au sein du Programme des Maisons Economiques de NYAMIRAMBO

Micélie Nteziryayo

Date: 25.10.82
No Classification: 21000/ea

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence qu'il existe un climat malsain au sein du Programme des Maisons Economiques de Nyamirambo. Les Compagnons-Bâisseurs ont aidé les gens à se construire des maisons économiques dans le cadre de l'amélioration de l'habitat en 1977.

En effet, certains clients dits Auto-constructeurs qui avaient un besoin urgent de maison n'ont pu attendre l'achèvement des constructions. Ils ont préféré prendre des parcelles gratuites et du prêt de certains matériaux mais les efforts de fabrication des blocs-adobes et de construction ont été à charges personnelles avec l'assistance des Compagnons-Bâisseurs. Selon les contacts initialement signés, le coût d'une maison ne devait pas dépasser un total de cent mille francs rwandais (100.000 Frw). En second lieu, d'autres clients ont obtenu des maisons complètes sous le régime de vente-location. Ainsi le problème réside en ce que les Compagnons-Bâisseurs veulent maintenant harmoniser les coûts des maisons et le système de remboursement en voulant prendre les premières maisons comme les secondes, ce que les Auto-constructeurs ne peuvent pas accepter puisqu'ils perdraient. Le conflit est maintenant au niveau du Tribunal de Première Instance et Cour d'Appel de Kigali et les Auto-constructeurs doivent comparaître.

Le fond de ce problème est que les Compagnons-Bâisseurs veulent escroquer les Auto-constructeurs. Ils veulent couvrir les pertes subies lors de la construction de ces maisons par la pratique frauduleuse. Ils essaient de chasser certains Auto-constructeurs sans leur rembourser la participation qu'ils ont payée ni tenir compte des efforts personnels déployés. Pire encore, ils cherchent à manipuler les documents, en les altérant et en les falsifiant au détriment des Auto-Constructeurs. Ce derniers ont été même forcés de signer de nouveaux contrats sous peine de voir leurs maisons détruites ou leurs portes et fenêtres arrachées. Ce sont ces signatures qui, pourtant imposées, causent des ennuis aux Auto-constructeurs au niveau du Tribunal de Première Instance.

Concernant la part qu'occupe le Ministère des Travaux Publics dans cette affaire, c'est ce Ministère qui représente le Gouvernement auprès des Compagnons-Bâisseurs. Son représentant dit Fonctionnaire-Dirigeant, serait corrompu par les Compagnons-Bâisseurs de façon que les doléances des Auto-constructeurs n'arrivent pas au Ministre concerné pour une suite et considération appropriées. En outre, la Commission d'Evaluation au niveau de

.../...

CONFIDENTIEL

CONFIDENTIEL

laquelle toutes les questions devraient normalement être étudiées et tranchées est dénigrée par les Compagnons-Bâtitisseurs, le Ministère des Travaux Publics et le Tribunal de Première Instance. La raison en est que les Compagnons-Bâtitisseurs ont soudoyés ces deux complices et utilisent ces signatures forcées contre leurs victimes.

Le Service Central de Renseignements considère que cette situation intéresse particulièrement le Gouvernement parce que ces Compagnons-Bâtitisseurs ont signé un contrat qu'ils devraient respecter dans les limites des conventions. Par ailleurs, il y a lieu de demander au Ministère des Travaux Publics qui représente le Gouvernement à fixer les prix compte tenu de deux catégories de maisons ainsi que les efforts et charges personnels dépensés par les Auto-constructeurs. En outre, si lors de la signature des contrats en 1977, aucune réserve n'a été faite au sujet d'une possible augmentation des prix des maisons en rapport avec la situation du moment: prix des matériaux, coût de la main-d'oeuvre, infrastructure, balance commerciale..., les Auto-constructeurs sont en droit de refuser de payer cet argent. En effet, ces derniers avaient signé un contrat selon lequel le coût d'une maison ne devait pas dépasser 100.000 Frw. Mais actuellement, ils sont demandés de payer un surplus de plus de 150.000 Frw dont l'acceptation d'apposer les signatures leur a été malhonnêtement imposée.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Directeur Général adj. du Service
Central de Renseignements
HABLIAMBERT Joseph

CONFIDENTIEL